

# Administration Communale de Kehlen

## Délibération du Conseil Communal

Séance publique du 28 juin 2013

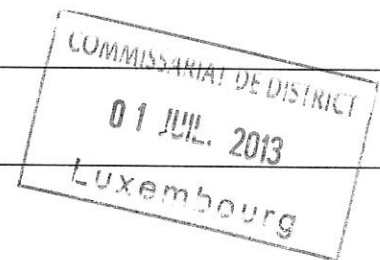
Annonce publique de la séance et convocation des conseillers : 21 juin 2013

Point de l'ordre du jour: 8A

Présents: M. Paulus, bourgmestre, MM. Koch et Maas, échevins;  
MM. Bissen, Bonifas, Eischen, Hansen, Kockelmann, Kohnen, Mme Link, et M. Scholtes,  
conseillers ;  
M. Frisch, secrétaire communal.

Excusés :

OBJET : **K-Bus** - Shuttle-Ruffbus à Kehlen – Règlement



Le Conseil communal

- Revu sa délibération du 19 avril 2013 suivant laquelle le conseil communal a décidé d'instaurer à l'essai à partir du 01 septembre 2013 jusqu'au début vacances de pâques 2014 un « **Shuttle-Bus** » facilitant pendant les heures de pointe l'accès entre la ligne RGTR 262 et la localité de Nospelt respectivement la zone industrielle de Kehlen et un « **Ruffbus** » pour les habitants de la Commune de Kehlen ;
- Considérant que le collège échevinal a entretemps élaboré avec l'entreprise de transport locale « Demy-Cars » de Keispelt les horaires pour le « **Shuttle-Bus** » ainsi que les modalités de fonctionnement pour les 2 services offerts ;
- Considérant qu'un crédit de 125.000,00 € euros est inscrit à l'article 3/441/616000/99001 du budget de l'exercice en cours pour le fonctionnement d'un Flexi-Ruffbus ;
- Considérant qu'il y a lieu d'arrêter un règlement fixant les modalités relatives aux 2 services ;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

**D E C I D E** unanimement

- D'arrêter le règlement suivant :
  - 1) A partir du 01 septembre 2013 jusqu'au début des vacances de Pâques 2014 (05 avril 2014) la Commune de Kehlen instaure à l'essai un Shuttle-Ruffbus à Kehlen sous la dénomination « **K-Bus** » ;

- 2) Le « **Shuttle-Bus** » fonctionne du lundi au vendredi le matin entre 05.45 heures et 09.00 heures et le soir entre 16.15 heures et 19.30 heures et desservira 10 arrêts de bus différents à Kehlen, Nospelt et la zone industrielle à savoir :

Kehlen, *Arrêt Bus Bei Fiewer* (Mairie)  
Kehlen, Enneschte Bour  
Zone industrielle Kehlen (SICA)  
Zone industrielle *Arrêt bus Sermelux*  
Nospelt *Arrêt bus Kreizhiel* Rue de Mamer  
Nospelt Pompjeesbau  
Nospelt *Arrêt Gliesener* (Coin rues d'Olm/Rue de Goeblange)  
Nospelt Café Armand  
Nospelt Coin Rue Leck/Rue abbé Jos Kayser  
Kehlen Ecole Centrale /Gaessel  
Kehlen, *Arrêt Bus Bei Fiewer* (Mairie)

- 3) Pendant la journée, c.-à-d. du lundi au vendredi entre 09.15 heures et 16.00 heures fonctionne le « **Ruffbus** », également sous la dénomination « **K-Bus** » ;
- 4) Ce « bus-taxi » est offert aux habitants de toutes les localités de la commune de Kehlen et vers 3 destinations à Mamer, à savoir :

Mamer, Route d'Arlon - *Arrêt Bus „Eglantiers“* (Ligne RGTR 222),  
Mamer, Gare,  
Mamer, CIPA (centre intégré pour personnes âgées)

- 5) Ce « bus-taxi » est à commander directement auprès du transporteur respectivement le chauffeur du bus. A ces fins un N° d'appel gratuit sera instauré ;
- 6) Les réservations peuvent être faites jusqu'à 24 heures avant le départ souhaité.
- 7) En cas de réservations multiples pour une même heure et pour des trajets similaires ceux-ci sont d'office regroupés en une seule course ;
- 8) Les enfants en dessous de l'âge de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte respectivement d'un membre de famille ayant dépassé l'âge de 12 ans;
- 9) Les tarifs relatifs aux présents services sont fixés par règlement-taxe.

A Kehlen, date qu'en tête.

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

